

BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K

1/19

Date de création : 01/12/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 3 / France

SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K
Code du produit	85849409
Numéro AMM	9900257

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	Fongicide, bactéricide Produit de protection des plantes (REACH PC27) Poudre mouillable (WP) Produit phytopharmaceutique.
-------------	--

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	SBM Life Science 60, Chemin des Mouilles 69130 Ecully France +33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement) Email : sds@sbm-company.com
-------------	---

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA INRS Centre Antipoison	+33 (0)1.45.42.59.59
-------------------------------	----------------------

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K

2/19

Date de création : 01/12/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 3 / France

Dangers physiques :

Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé :

Pas de classification pour les dangers pour la santé.

Dangers pour l'environnement :

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 1

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

Pas de composants dangereux devant être listés sur l'étiquette.

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Attention.

Mentions de danger :

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K

3/19

Date de création : 01/12/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 3 / France

P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Eliminer le contenu/réceptacle dans une déchèterie ou par un organisme agréé.

Mentions supplémentaires :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Étiquetage supplémentaire :

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

2.3 Autres dangers

Les constituants du mélange ne sont pas classés comme PBT, vPvB.
Formation possible d'un mélange poussières / air inflammable.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non concerné.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006.

Ingrédients	N° CAS / N° CE / N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification	Danger Environnement	% (m/m)
			Règlement 1272/2008/CE		
Bouillie bordelaise technique	8011-63-0 / 910-853-9 / 029-022-00-9	Pas d'informations disponibles.	Acute Tox. 4, H332 Ey Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	10 1	75,0 < x < 85,0 (équival. 20% m/m en Cuivre)

Autres informations

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K

4/19

Date de création : 01/12/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 3 / France

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux** Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.
- Inhalation** Sortir la victime au grand air, et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
- Contact avec la peau** Enlever tout vêtement souillé. Laver immédiatement à grande eau. Obtenir des soins médicaux si une irritation ou une rougeur apparaît. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
- Ingestion** Appeler un médecin. Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin. Ne rien donner à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la maintenir en position allongée avec la tête plus basse que le corps et les genoux semi-pliés.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes** Risque d'altérations rénales et hépatiques. A la suite de l'inhalation, de la fièvre peut survenir, ainsi qu'une irritation cutanée et oculaire. Brûlures dans la bouche et le pharynx, nausées, selles aqueuses et sanglantes, diarrhées, diminution de la tension artérielle.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Risques** Pas d'informations disponibles.
- Traitement** En cas d'ingestion, antidote : EDTA, BAL ou pénicillamine. Traitement symptomatique. Un lavage gastrique avec une solution lacto-albumine peut être nécessaire.

BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K

5/19

Date de création : 01/12/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 3 / France

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Mélange non inflammable. Seuls le récipient et l'emballage sont inflammables.

Moyens appropriés Mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique (poudre sèche), eau pulvérisée.

Moyens inappropriés Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'informations disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet. Appareil respiratoire autonome.

Informations supplémentaires Rester en amont des flammes. Refroidir les emballages à proximité des flammes. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour les non-secouristes Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation suffisante. Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

Précautions pour les secouristes Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K

6/19

Date de création : 01/12/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 3 / France

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.
--	---

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement	Contenir le déversement et récupérer du matériel si c'est possible.
-------------------------------------	---

Méthodes de nettoyage	Couvrir le mélange répandu au sol (sciure de bois, sable, diatomite, terre, vermiculite...), balayer et pelleter le produit solide. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination. Ne pas nettoyer la zone contaminée avec de l'eau. Ne pas utiliser de brosses ou d'air comprimé pour nettoyer les surfaces ou les vêtements.
------------------------------	--

Autres conseils	Pas d'autres conseils.
------------------------	------------------------

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.
---------------------------------------	---

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter la formation de poussières et manipuler à l'abri du vent. Conserver à l'écart de l'humidité.
---	---

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Pas d'informations disponibles.
--	---------------------------------

Mesures d'hygiène	Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.
--------------------------	--

BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K

7/19

Date de création : 01/12/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 3 / France

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver le récipient bien fermé. Stocker uniquement dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit frais, sec, bien ventilé et à l'abri du soleil. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
Précautions pour le stockage en commun	Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.
Matériaux appropriés	Pas d'informations disponibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Fongicide à utiliser dilué. Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation. Ne pas appliquer si des pluies ou un épisode venteux sont prévus.
---	--

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne sont pas déterminées pour le mélange.

Pour les composants :

Poussières réputées sans effet spécifique VLEP 8 heures = 10 mg/m³ (fraction alvéolaire)
Données issues de l'INRS 2012

Autres informations :

Bouillie bordelaise CAS 8011-63-0

PNEC	4 µg/L (FS 3), exprimé en cuivre total
DJA	0,15 mg/kg/jour
NOAEL	15 mg/kg poids corporel/jour (1 an, voie orale, chien, exprimé en cuivre)
NOAEL	0,2 mg/kg poids corporel/jour
AOEL	0,072 mg/kg/jour
ARfD	Non pertinent

BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K

8/19

Date de création : 01/12/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 3 / France

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Contrôles techniques appropriés Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former. Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire Ne pas respirer les poussières. Lors de la préparation du mélange et en présence d'une ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme NF EN 149.

Protection des mains Se laver les mains après manipulation. Porter des gants conformes à Directive CEE 89/686 (gants DEXTER CE 95 0072 4121 par exemple). Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Protection des yeux Eviter le contact avec les yeux. Si possible, ne pas porter de lentilles de contact. Porter des lunettes de sécurité avec des protections latérales conformes à la norme NF EN 166.

Protection de la peau et du corps En fonction des risques de contact, le port de mitaines, de bottes ou de vêtements de protection standards couvrant entièrement la peau (pantalon long, combinaison à manches longues, vêtements resserrés aux ouvertures) empêchant la pénétration de poussière est recommandé.

Protections thermiques Pas d'informations disponibles.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles pour la protection de l'environnement Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K

9/19

Date de création : 01/12/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 3 / France

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide, poudre fine.
Couleur	Bleue.
Odeur	Inodore.
Seuil olfactif	Pas d'informations disponibles.
pH	6 – 8 à 20°C (solution à 1%).
Point de fusion / point de congélation	Pas d'informations disponibles.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'informations disponibles.
Point éclair	>61°C.
Taux d'évaporation	Pas d'informations disponibles.
Inflammabilité (solide/gaz)	Non inflammable.
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'informations disponibles.
Pression de vapeur	Non volatil.
Densité de vapeur	Pas d'informations disponibles.
Densité relative	0,55 – 0,70.
Solubilité dans l'eau	Pratiquement insoluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas d'informations disponibles.
Température d'auto-inflammabilité	>600°C.
Température de décomposition	>200°C.

BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K

10/19

Date de création : 01/12/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 3 / France

Viscosité dynamique Pas d'informations disponibles.

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non comburant.

9.2 Autres informations

Autres informations Pas d'informations disponibles.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Pas d'informations disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à la lumière, à la chaleur, à l'humidité. Dans des conditions normales de stockage, stable pour un minimum de 2 ans.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Pas d'informations disponibles.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Corrosif à long terme des métaux en fer et alliages en présence d'eau / d'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles Les acides et sels d'ammonium dissolvent partiellement le produit.

BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K

11/19

Date de création : 01/12/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 3 / France

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Se décompose à des températures > 200°C en oxydes de soufre (SO _x).
--	---

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les données indiquées concernent le mélange.

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 > 2000 mg/kg – Rat.
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 = 5,06 mg/L d'air – Rat, 4 h.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 > 2000 mg/kg – Rat.
Irritation / corrosion cutanée	Non irritant – Lapin.
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Aucun effet – Lapin.
Sensibilisation respiratoire	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant – Cochon d'Inde.

Evaluation de la cancérogénicité :

Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :

Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K

12/19

Date de création : 01/12/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 3 / France

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :

Exposition unique : Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée : Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations supplémentaires

Données issues de documents fournisseur et de bases de données européennes.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	CE50 > 0,052 mg Cu/L <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel) Durée d'exposition : 96 heures Mélange étudié : Bouillie bordelaise technique.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 = 1,87 mg Cu/L <i>Daphnia magna</i> (Daphnie) Durée d'exposition : 48 heures, statique Mélange étudié : Bouillie bordelaise technique.
	NOEC = 0,024 mg Cu/L <i>Daphnia magna</i> (Daphnie) Durée d'exposition : 21 jours Mélange étudié : Bouillie bordelaise technique.
Toxicité pour les plantes aquatiques	CE50b = 0,011 mg Cu/L <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (Algue verte) Durée d'exposition : 72 heures, statique Mélange étudié : Bouillie bordelaise technique.

BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K

13/19

Date de création : 01/12/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 3 / France

Toxicité pour les abeilles	DL50 _{oral} > 23,3 µg/abeille et DL50 _{contact} > 25,2 µg/abeille <i>Apis mellifera</i> Durée d'exposition : 48 heures Mélange étudié : Formulation WP à base de bouillie bordelaise (19,55% en Cuivre).
Toxicité pour les vers de terre	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les oiseaux	Pas d'informations disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	Le cuivre est fortement adsorbé par les sols et n'est pas dégradable.
Koc	Pas d'informations disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	Le cuivre ne se bioaccumule pas. Les organismes excrètent du cuivre de façon naturelle.
------------------------	---

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol	Le cuivre dans le sol se fixe sur la matière organique. La teneur en matière organique du sol et le pH déterminent le degré de disponibilité du cuivre. La forte fixation du cuivre sur les différents composants du sol entraîne un lessivage extrêmement faible. La mobilité vers les strates profondes du sol est insignifiante.
-----------------------------	---

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

Évaluation PBT et vPvB	Le mélange ne répond pas aux critères PBT et vPvB.
-------------------------------	--

BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K

14/19

Date de création : 01/12/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 3 / France

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralités Éviter les écoulements dans l'environnement. Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même. Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballages contaminés Réemploi de l'emballage interdit. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU 3077
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (BOUILLIE BORDELAISE TECHNIQUE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Danger pour l'environnement Dangereux pour l'environnement

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K

15/19

Date de création : 01/12/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 3 / France

IMDG

14.1 Numéro ONU	3077
14.2 Nom d'expéditions des Nations Unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (TECHNICAL BORDEAUX MIXTURE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Polluant marin

IATA

14.1 Numéro ONU	3077
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (TECHNICAL BORDEAUX MIXTURE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	/

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non concerné.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations supplémentaires

Classement ICPE	Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (France) Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : ICPE
------------------------	--

BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K

16/19

Date de création : 01/12/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 3 / France

(Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014 révisée en Octobre 2014) :
4510

Conformité aux annexes REACH

Les composants mentionnés en section 3.1 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation ;

- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Dispositions particulières :

Pas de dispositions particulières.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte des conseils de prudence (phrases P) mentionnés dans la Section 2 :

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P301 + P312	EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Eliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé.

Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K

17/19

Date de création : 01/12/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 3 / France

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par inhalation) – Catégorie de danger 4.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie de danger 1.
Aquatic Acute 1	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 1.
Aquatic Chronic 1	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 1.
Aquatic Chronic 2	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 2.

Abréviations et acronymes

ADI / DJA	Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD	Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA	Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF	Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CEbx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CErx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
Clx/ICx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K

18/19

Date de création : 01/12/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 3 / France

IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

Méthodes utilisées :

La classification du mélange Bouillie bordelaise Super 20 K a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

Informations complémentaires :

Pas d'informations complémentaires.

Objet de la révision :

Il s'agit de la version 03 de ce document qui correspond à une mise à jour.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--

BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K
BB20500S / BB20300 / BB20800 / BB2005 / SOBB20800

19/19

Date de création : 01.12.2017

Date de révision : 03.12.2018

Version : 2 / France

Informations supplémentaires :

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.